



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat
de l'académie de Nice**

Département des
Etablissements
d'Enseignement
Service d'Accompagnement
et de Suivi des Politiques
Educatives

Affaire suivie par :
Pascale LENDREVIE
Fonction
Chef de service

Téléphone
04 93 53 71 10
Courriel
pascale.lendrevie@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Le recteur de l'académie de Nice
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale
chargés des circonscriptions du 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les principaux de collèges
et les proviseurs de lycées et lycées professionnels
s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs académiques des services de l'Education
nationale
Directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements (écoles, collèges et lycées)
de l'enseignement privé sous contrat

Nice, le 22 juin 2018

Objet : concours «La flamme de l'égalité»

La loi du 21 mai 2001 reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité. À ce titre, le ministère chargé de l'Education nationale, le ministère chargé des Outre-mer et le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE), avec le soutien de la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT (DILCRAH), organisent un concours scolaire national intitulé « La Flamme de l'égalité ».

Ce concours, dont le thème 2018-2019 est « Devenir libre », vise à faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et de leurs héritages contemporains. Il participe en cela à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. Il contribue à la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées afin de favoriser le sentiment d'une appartenance commune.

Ce concours s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, du plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ainsi que dans la mise en place du parcours citoyen tel qu'il est précisé par la circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016, parue au BOEN du 23 juin 2016.

.../...

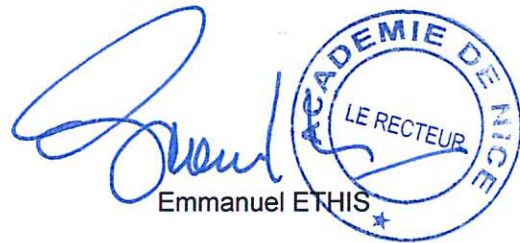


2 / 2

Le concours est ouvert aux élèves des écoles élémentaires ainsi que des établissements d'enseignement du second degré, publics et privés sous contrat. Vous trouverez toutes les précisions nécessaires dans le règlement du concours joint en annexe de cette circulaire.

La production des élèves doit être déposée sous forme de fichier numérique sur le site dédié au concours : www.laflammedelegalite.org. Elle sera ainsi consultable par les collèges d'évaluateurs académiques et par le jury national. La date limite de clôture des inscriptions et de réception des travaux sur la plateforme de téléchargement est fixée au **mercredi 13 mars 2019**.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce concours.



Emmanuel ETHIS

PJ. Règlement du concours

Copies pour information : MM. Les Directeurs diocésains, M. le Directeur de l'action pédagogique et des inspections et M. NOAILLE, IA-IPR d'histoire-géographie, référent académique « Mémoire et citoyenneté »